

Luxembourg, le 30 juin 2014

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mai 2014.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>1</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est en baisse de 6 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 1,87%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 229 millions d'euros, soit une hausse de 6 millions d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2013, ce taux est en baisse de 13 points de base et le montant des crédits accordés est en hausse de 77 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>2</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est en baisse de 7 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 2,35%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'élève à 67 millions d'euros, soit une hausse de 10 millions d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2013, ce taux est en baisse de 13 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 18 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 1 point de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 3,91%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'élève à 32 millions d'euros, soit une hausse de 3 millions d'euros. En

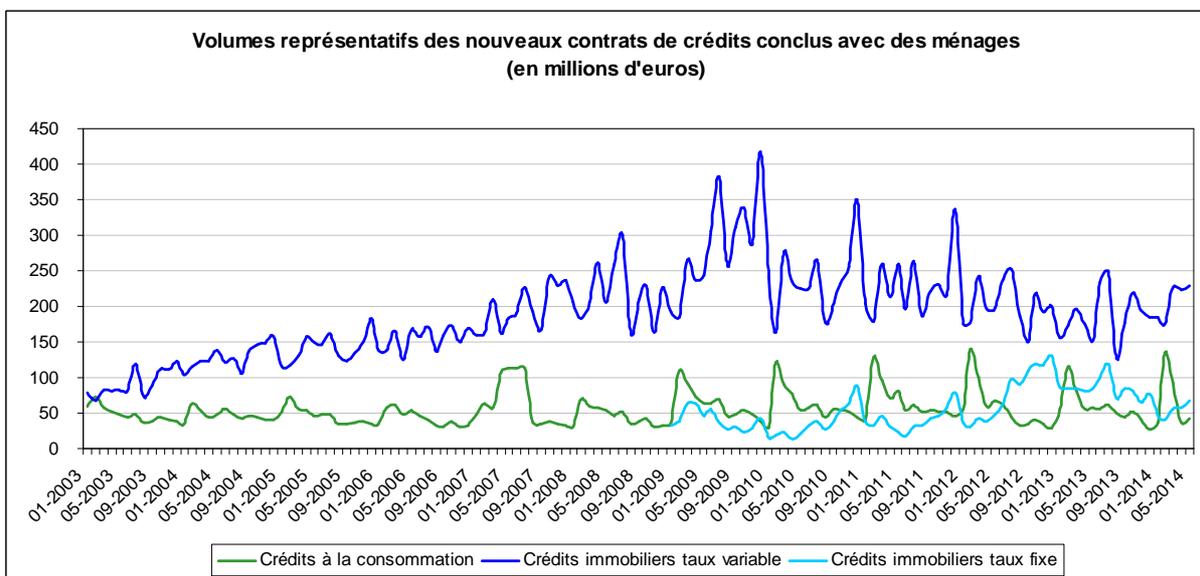
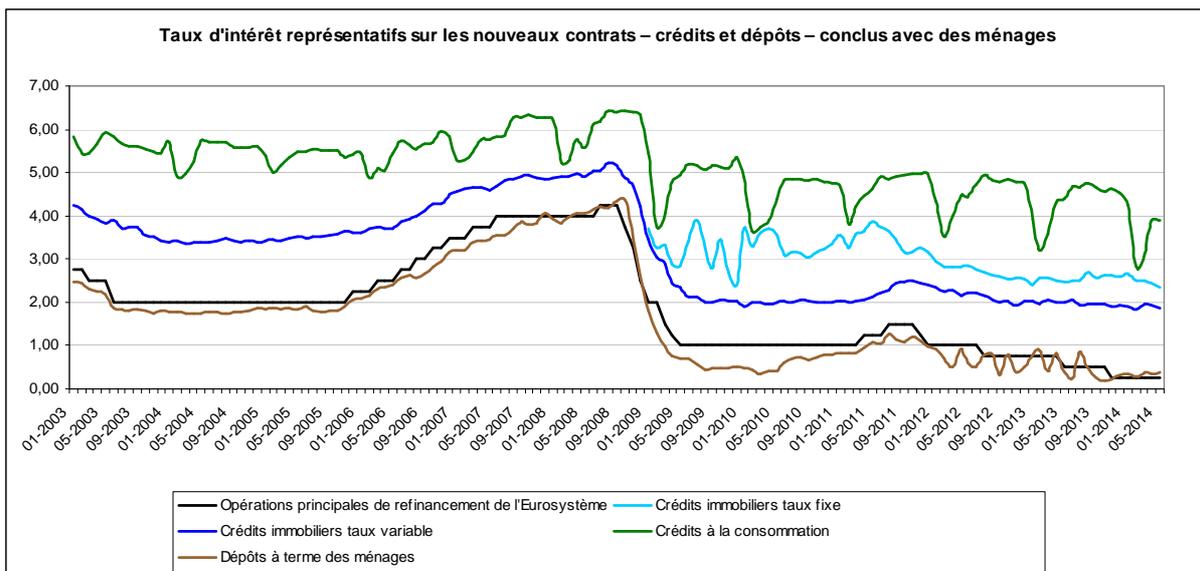
---

1 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

2 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux. Cette série n'est publiée par la BCL qu'à partir de février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

comparaison annuelle avec le mois de mai 2013, ce taux est en baisse de 48 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 11 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages, ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an, a augmenté de 5 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 0,39%. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2013, ce taux est resté stable.

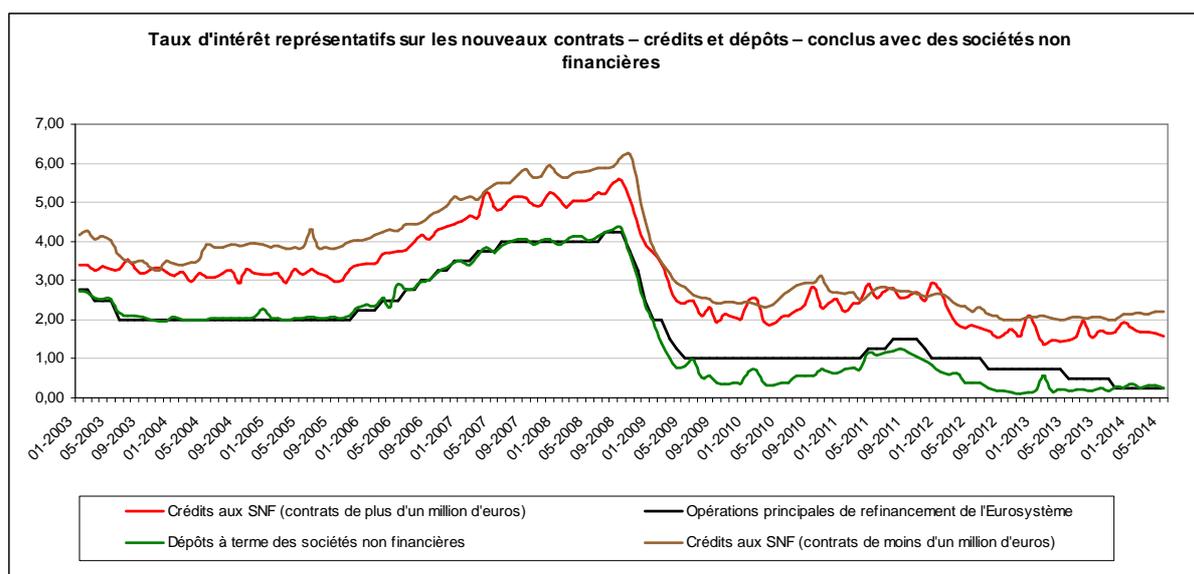


## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières

Le taux d'intérêt variable<sup>1</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières a augmenté de 2 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 2,22%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 895 millions d'euros, soit une baisse de 9 millions d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2013, ce taux est en hausse de 18 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 130 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>1</sup> sur les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières est en baisse de 7 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 1,57%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 6 351 millions d'euros, soit une baisse de 550 millions d'euros, par rapport au mois précédent. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2013, ce taux est en hausse de 10 points de base et le montant des crédits accordés est en baisse de 647 millions d'euros

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des sociétés non financières ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est en baisse de 4 points de base, par rapport au mois précédent, pour atteindre 0,26%. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2013, ce taux est en hausse de 7 points de base.



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.html](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques/03_marche_capitaux_interets/index.html)

[http://www.bcl.lu/en/statistics/series/03\\_Capital\\_markets/index.html](http://www.bcl.lu/en/statistics/series/03_Capital_markets/index.html)

### **Méthode de pondération**

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la Banque centrale du Luxembourg.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition  
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



Secrétariat général  
L-2983 Luxembourg  
Télécopieur: +352 4774-4910